

N°DBCA-2022-016

- Membres théoriques :  
5
- Membres en exercice :  
5
- Membres présents :  
4
- Votants :  
4



**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS  
DE LA SEINE-MARITIME**

---

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

**DON D'UN VEHICULE REFORME DE TYPE VTU A L'AMICALE DU SDIS 76**

Le 24 février 2022, le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 07 février 2022, s'est réuni sous la présidence de Monsieur André GAUTIER.

Le quorum étant atteint (3 membres) avec 4 membres présents, le Bureau peut valablement délibérer.

**ETAIENT PRESENTS**

- Monsieur André GAUTIER, Président
- Monsieur Nicolas BERTRAND, 1<sup>er</sup> Vice-Président
- Madame Louisa COUPPEY, 2<sup>ème</sup> Vice-présidente
- Monsieur Bastien CORITON, 3<sup>ème</sup> Vice-président

**ETAIT ABSENT EXCUSE**

- Monsieur Julien DEMAZURE, 5<sup>ème</sup> membre

*Délibération affichée le :*

*et retirée de l'affichage le :*

*Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :*

<b>Projet d'établissement</b>		
<b>Les Politiques</b>	<b>Les Axes Stratégiques</b>	<b>Les Segments de Travail</b>
<i>Sociétale</i>	<i>Intégrer la qualité de vie en service et le développement durable dans le fonctionnement du Sdis</i>	<i>S'engager dans une démarche de santé, de sécurité au travail et de qualité de vie en service dynamique</i>

\*

\*\*

- *l'instruction budgétaire et comptable M61,*
- *le décret n° 2016-33 du 20 janvier 2016 fixant la liste des pièces justificatives des dépenses des collectivités territoriales, des établissements publics locaux et des établissements publics de santé,*
- *la délibération du Conseil d'administration n° DCA-2021-030 du 06 septembre 2021 portant délégation du Conseil d'administration au Bureau.*

\*

\*\*

Le Président de l'Amicale du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime (Sdis 76) a sollicité auprès du service la cession d'un véhicule réformé de type VTU afin de remplacer son véhicule mis à disposition des adhérents de l'Amicale du Sdis, devenu vétuste et dont les pièces défectueuses ne sont plus disponibles à l'achat.

Le Sdis 76 dispose d'un VTU destiné à la réforme qu'il peut céder à l'Amicale du Sdis 76, à titre gracieux.

Au regard des éléments présentés, il vous est proposé de donner une suite favorable à cette demande et d'approuver le don du véhicule suivant :

N° inventaire comptable	Année	Marque Modèle	Immatriculation	Kms	Prix d'acquisition	Valeur nette comptable
981444	1998	Peugeot Boxer	98 SJ 76	64543	27 242,84€	0 €

Les frais de transfert, ainsi que l'ensemble des futurs frais de gestion de ce véhicule, sont laissés à l'entière charge de l'amicale du Sdis 76.

La valeur du don est d'environ de 2000 €.

\*

\*\*

*Après en avoir délibéré, les membres du Bureau du Conseil d'administration adoptent à l'unanimité ce dossier.*

**Le Président du Conseil d'administration,**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-287600019-20220224-DBCA-2022-016-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/02/2022

Affichage : 25/02/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



**André GAUTIER**